

SICAV de droit français

PROCLERO

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

Société de Gestion : MANDARINE GESTION
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux Comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

MANDARINE GESTION - 30 Avenue Kléber - 75016 - Paris

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	13
5. Certification du Commissaire aux Comptes	20
6. Comptes de l'exercice	27
7. Annexe(s)	63
Caractéristiques de l'OPC	64
Information SFDR	76

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Changements intervenus au cours de l'exercice

- 28/02/2025 : MAJ V3 Label ISR
- Mars 2025 : Passage SRI 2 (avant 3)

Changements à intervenir au cours du prochain exercice

02/01/2026 :

- Modification de l'indicateur de référence en passant à l'ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index au lieu de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index
- Concernant les critères extra-financiers : retrait du périmètre d'exclusion d'investissement l'alcool et l'armement classique
- L'investissement maximal en actions passe à 30% au lieu de 25%
- Ajout de frais de fonctionnement et autres services à hauteur de 0,25% TTC Taux maximum
- Suppression des commissions de mouvement prélevées par la société de gestion à partir du 2 janvier 2026. En revanche, à compter de cette date, le Dépositaire aura droit à des commissions de mouvement, d'un montant compris entre 0 € et 120 € sur chaque transaction
- Ajout de commissions de surperformance à hauteur de 15% de la performance par rapport à son indicateur de référence de composite composé de 80% ICE BofA 1-3 Year Euro Corporate Index et de 20% de l'Euro Stoxx Net Total Return : 50% de ces commissions de surperformance seront versées annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'enseignement supérieur
- Adaptation du prospectus au processus d'investissement solidaire, conformément à la nouvelle procédure interne

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice clos :

Noms	Mandats et Fonctions au 31 décembre 2025	
Monsieur Augustin Azais	Membre du comité exécutif	SICAV PROCLERO
	Trésorier	Association d'Education Populaire de la Prêle
	Secrétaire	Association Campus Orion
	Administrateur	Association Saints Dominique et Benoît
	Econome Général – Membre du Conseil	Congrégation de la Communauté Saint-Martin
	Trésorier	Association Saint-Martin
	Gérant	SCI Grandchamp
	Gérant	SCI Charitas
	Trésorier	Association Solidarité Fraternitas
Monsieur Jean Rémi LANAVERE	Membre du comité exécutif	SICAV PROCLERO
	Président	Association Pro Persona
Don DUMONT Pascal André	PROCLERO (SICAV sous forme de SAS)	Président Membre du comité exécutif
	Communauté Saint-Martin (Congrégation reconnue par l'Etat)	Econome général Membre du Conseil
	Association des Amis de la Communauté Saint- Martin en Suisse	Membre du Conseil
	Association des Amis de la Communauté Saint-Martin en Europe (Association sans but lucratif de droit belge)	Président
	Association de la Belle Ouvrage (Association de gestion d'un ESAT)	Membre du Conseil d'administration

	Association Saints Dominique et Benoît (Association sans but lucratif de droit Français)	Membre du Conseil d'administration
	Association Perrine Thulard (Association de gestion d'établissement médico-sociaux de droit français)	Membre du Conseil d'administration
	Association Ora et Labora (Association sans but lucratif à caractère scientifique de droit français)	Econome général adjoint Membre du Conseil économique
	Congrégation des Sœurs de la Charité Notre-Dame d'Evron (Congrégation reconnue par l'Etat)	Econome général adjoint Membre du Conseil économique
Laure Delahousse	SICAV PROCLERO	Membre du comité exécutif
	AFG	Directrice Générale Adjointe
	SCI DELA	Co gérante
	FONDACT	Administratrice
	Comité Consultatif du Secteur Financier	Membre
	EFAMA	Administratrice
	Vivendi	Administratrice
Jean-Pierre de LAUZUN	SICAV PROCLERO	Membre du Comité Exécutif
	Association des économistes catholiques	Président
	Association Alba Cultura	Président
	Association des amis de l'abbaye Notre-Dame de l'Annonciation	Président
	La Maison Barnabé	Président

Environnement économique et boursier sur l'exercice

Janvier 2025

Les taux d'État ont continué leur ascension sur la première quinzaine du mois, de 25 à 30 pb en moyenne aux États-Unis, comme en Europe, le 10 ans US atteignant 4,80% et le 10 ans allemand dépassant les 2,65%. Le sentiment de marché s'est cependant totalement inversé sur la séquence suivante : une succession de chiffres d'inflation (enfin) en ligne avec la cible de la BCE en Europe, une volonté affichée clairement par l'administration américaine de baisser l'inflation locale, et les réunions des banques centrales (Fed puis BCE) en fin de mois : tout a semblé indiquer que les taux "neutres" étaient alors surestimés par le marché, les taux d'État entament alors un retracement rapide sur la 2ème partie du mois, pour finir 10 pb plus haut en Europe qu'au 1er janvier, et en ligne avec ces niveaux de départ sur les États-Unis.

Février 2025

Le début de mois est resté orienté à la baisse des taux en Europe, les taux allemands atteignant leurs niveaux proches de la fin d'année 2024. Les baisses de la BCE semblent plutôt "balisées" pour 2025, le marché anticipant un taux neutre entre 1,75% et 2% pour la fin d'année. Le questionnement porte désormais sur les politiques budgétaires et leurs conséquences sur les taux longs de la zone euro. Les élections allemandes n'ont pas apporté de certitudes en la matière, tandis qu'en fin de mois, l'Europe se trouve plus que jamais confrontée à un besoin de financer sa propre défense devant le traitement du conflit russo-ukrainien par les États-Unis. Le taux 10 ans allemand est ainsi reparti vers son niveau de 2,50% en attendant les prochaines annonces. Côté crédit, le marché est resté assez calme. Le marché primaire est resté plutôt actif, sur un rythme néanmoins largement inférieur à celui de janvier. L'appétit pour les nouvelles émissions est en revanche intact, celles-ci se plaçant sans réelle prime par rapport au secondaire. Finalement, les primes investment grade n'ont pas bougé (90bps contre Etat en moyenne), tandis que le high yield continuait sa bonne performance.

Mars 2025

Les annonces simultanées du plan "ReArm Europe" et d'un plan de relance allemand de 500mds€ ont entraîné une vive réaction des marchés de taux : 30 pb de hausse du taux 10 ans allemand sur la seule journée du 5 mars, pire "krach" journalier depuis 1990 pour la dette du pays ! De l'autre côté de l'Atlantique, M Trump continue sa politique de protectionnisme exacerbée, annonçant de nouveaux "tariffs" à venir, dont le contour sera donné le 2 avril. L'inquiétude des marchés grandit, en particulier sur l'état de l'économie américaine, les consommateurs montrant déjà des signes d'essoufflement devant l'incertitude persistante et laissant présager une possible récession des États-Unis en fin d'année. Côté crédit, les facteurs techniques restent toujours très bien orientés, alors que la montée des taux a entraîné un léger repricing des spreads HY (+40pb contre taux d'Etat), mais quasiment pas de l'investment grade. L'activité primaire toujours importante a permis de faire tourner la poche obligataire, dans l'optique d'en abaisser la duration moyenne devant des taux longs qui semblent, en fin de mois, avoir intégré beaucoup de mauvaises nouvelles. Côté actions, après deux mois de fortes hausses les bourses européennes reculent avec des performances sectorielles disparates : les valeurs de défense progressent logiquement mais les secteurs inversement corrélés aux marchés de taux aussi en particulier les utilities et les télécoms.

Avril 2025

Dans son élan tous azimuts pour dérouler son programme de campagne, Donald Trump a ouvert le volet des tarifs douaniers et par là même le volet d'une crise sur les marchés financiers. Dans une mise en scène ahurissante, le président américain initie lors du Liberation Day une guerre commerciale au monde entier, ou plutôt à chaque pays. Crainte de récession, d'inflation, de dévaluation, de pénurie, de mesures de rétorsion : le choc étourdit la planète entière et revêt les investisseurs et les économistes d'un épais voile d'incertitude qui se traduit par des baisses marquées sur les actions (-16% en Europe, -18% aux États-Unis), un écartement significatif sur les spreads de crédit (+20 bps sur l'IG, +85 bps sur le HY, +70 bps sur les AT1).

C'est le mouvement de défiance sur le marché de la dette US (+50 bps sur le 10 ans) qui provoque une pause dans cette attaque commerciale, révélant ainsi la volonté du président américain d'accéder à des deals. Cette voie de sortie permet une normalisation des marchés des actifs risqués dans leur ensemble qui rebondissent en moyenne de la moitié de leur baisse.

Mai 2025

La posture moins agressive de l'administration américaine sur le front de la guerre commerciale a rassuré les marchés, permettant un rebond des actifs risqués et entraînant une hausse des taux sur le mois. Bien que le sujet des "tariffs" ne soit pas clôturé, et particulièrement l'impact sur l'économie des droits de douane restant, les actions et les primes de crédit sont revenus sur des niveaux équivalents à ceux du 2 avril. Le risque de refinancement de la dette américaine a pris le pas sur le risque inflationniste ou récessionniste, entraînant les "Treasuries" jusqu'à 4,6% sur le 10 ans et 5,1% sur le 30 ans, après un mouvement de hausse de 30 pbs sur le mois, sans grand mouvement de courbe. Dans le même temps, la hausse des taux Euro est restée plus limitée : +9pb sur le 2 ans, +6pb sur le 10 ans. La BCE semble en effet confirmer son rythme de baisses à venir sur l'année (celle de juin étant actée) pour tendre vers un taux de dépôt proche de 1,5% en fin d'année 2025.

Juin 2025

Le mois de juin 2025 a été marqué par des mouvements contrastés sur les marchés financiers mondiaux : d'un côté, la hausse des marchés actions et la poursuite d'un repli des rendements souverains aux États-Unis (-18pb sur toute la courbe), alimentés par la détente des prix du pétrole et les anticipations de baisse de taux de la Fed ; de l'autre côté de l'Atlantique, les marchés actions sont restés plus atones et les taux ont corrigé à la hausse en zone euro, d'une dizaine de pb sur toute la courbe, traduisant la prudence des investisseurs face aux montants de dettes allemandes à émettre suite au plan de relance annoncé en mars, et surtout, actant une pause à court terme de la BCE dans son cycle de baisse des taux. Ces tensions sur les taux européens n'ont en revanche pas freiné l'engouement des investisseurs pour les marchés du crédit : les émissions primaires se sont enchaînées, sans marque de lassitude de la part des acheteurs toujours en recherche de rendement obligataire. Les spreads se resserrent en moyenne de 8 pb sur l'IG, et de près de 20 pb sur le HY

Juillet 2025

Les taux mondiaux se sont recorrélés au mois de juillet, marquant une hausse marquée de leurs rendements et permettant au dollar de reprendre des couleurs face à l'euro (+3%). Aux États-Unis, les rendements souverains ont corrigé de +15 pb sur le 10 ans, soutenus par des données d'emploi toujours fortes, une Fed attentiste et rassurante (provisoirement ?) par les "deals" se mettant en place sur les droits de douane. Tendance similaire en zone euro : les taux poursuivent leur hausse (+10pb sur toute la courbe), les investisseurs intégrant l'ampleur des futures émissions liées aux plans de soutien budgétaire mais aussi une communication plus prudente de la BCE, qui insiste sur la nécessité de "laisser passer du temps" avant d'envisager un nouvel assouplissement. Les marchés risqués ont également salué ces relatives bonnes nouvelles, les actions enregistrant des performances moyennes comprises entre +1% (en Europe) et +2% (aux États Unis) et les spreads de crédit poursuivent leur resserrement (-13 pb sur l'IG), pour atteindre leurs niveaux les plus bas de l'année.

Août 2025

Même si la croissance américaine a encore surpris à la hausse (+3.3 % annualisé) en ce mois d'août, le marché s'est concentré sur les signes d'essoufflement du marché du travail (+73k emplois en juillet, fortes révisions à la baisse), renforçant ainsi l'hypothèse d'une baisse de taux dès septembre. Les tensions commerciales se sont accrues avec une crise ouverte entre Washington et New Delhi, l'Europe ne semblant pas tout à fait en avoir fini non plus dans sa négociation avec l'administration Trump. Côté Européen, l'évènement majeur vient de France, où le gouvernement apparaît de nouveau très fragilisé dans une période qui s'annonce très chargée sur le plan social. Les marchés ont réagi : si les rendements obligataires américains ont fortement reculé (-35pb sur le 2 ans), les taux européens sont restés assez stables et les actions bien orientées (+3.8% pour l'Eurostoxx). En France, l'instabilité politique a accentué la défiance, entraînant un nouvel écartement du spread OATBund de presque 15 pb. En corrélation, les spreads Investment Grade s'écartent de 5 pb sur le mois après avoir touché un point bas sur 5 ans autour du 15 août.

Septembre 2025

Les marchés internationaux évoluent toujours dans un climat de tensions géopolitiques et commerciales. Malgré ces tensions, les actifs risqués américains évoluent favorablement, portés par des orientations accommodantes pour la partie budgétaire, à laquelle s'ajoute désormais un assouplissement monétaire. La Fed a en effet baissé ses taux de 25 bps et le marché anticipe d'autres baisses à venir, ce qui se traduit par un fort rally des taux d'intérêt longs (-10bps sur le 10ans, -20bps sur le 30 ans). L'équilibre entre ces baisses anticipées et le scénario de croissance/inflation sur l'année à venir semble encore précaire aux Etats Unis, et impliquera encore certainement volatilité et ajustements des marchés au fil des mois à venir. Coté actifs risqués européens, la tendance reste toujours aussi porteuse : les primes de crédit se resserrent davantage sur le mois (-6bps sur l'IG), particulièrement sur les subordonnées bancaires (25 bps de resserrement), les taux d'intérêt se stabilisent alors que les marchés actions retrouvent leur point haut du mois d'août.

Octobre 2025

Les présidents D. Trump et X.Jinping ont usé de mots forts avant de se rencontrer en fin de mois : en réponse à l'annonce chinoise de restreindre l'accès aux terres rares, D.Trump a brandi la menace de droits de douanes de 100%. Cette entrée en matière brutale aura duré peu de temps avant de s'apaiser, mais aura eu le temps de provoquer de l'aversion au risque sur les marchés financiers. Cet épisode rappelle que le contexte international est tendu et que les valorisations élevées des actifs risqués reposent sur un équilibre entre des risques sur l'inflation, des signaux inquiétants sur le marché de l'emploi, un marché des loans US hypertrophié et des données économiques officielles brouillées par le shutdown. En attendant, les résultats des entreprises restent dans l'ensemble satisfaisants. Les taux d'intérêt des Etats-Unis et de l'Allemagne à 10 ans ont baissé sur le mois respectivement de -7bps et de -8 bps, les taux américains 10 ans passant temporairement sous les 4% de rendement. Dans le même temps les spreads de crédit finissent légèrement plus large après s'être écartés de +30bps sur le High Yield. Même dynamique pour les marchés action qui retrouvent leur plus haut après un repli.

Novembre 2025

Novembre a été marqué, une nouvelle fois, par une divergence des conditions macroéconomiques entre les États-Unis et la zone euro. Aux États-Unis, l'inflation a rebondi à 3,0%, poussant la Fed à adopter une tonalité plus prudente malgré une baisse de 25 pb fin octobre. Cependant, les premiers chiffres du marché du travail sortis post "shutdown" semblent confirmer un ralentissement net de ce dernier, entraînant un repli du 10 ans américain de 7 pb à 4,01%. En zone euro, l'inflation reste stable à 2% et la croissance modérée, maintenant la BCE en posture attentiste avec un taux de dépôt stabilisé à 2% tandis que les états continuent de devoir creuser leur déficit. En conséquence, le taux du Bund 10 ans a augmenté de 6 pb à 2,69% sur le mois. Coté actifs risqués, les doutes sur la valorisation des sociétés de l'IA et de la "tech US" (Nasdaq - 2.5%) et les différentes menaces concernant le crédit privé aux Etats Unis ont entraîné une forte volatilité des marchés actions (qui finissent le mois entre -0.25 et -.5%), et du marché du crédit. Les spreads se sont ainsi élargis de +6 pb, freinant la progression du High Yield (+0.08% sur le mois) et entraînant un léger repricing de l'Investment Grade (-0.23%).

Décembre 2025

En décembre, l'environnement est resté dominé par les banques centrales, avec une troisième baisse de 25 pb de la Fed (taux à 3,50-3,75%) accompagnée d'un message plus prudent sur la suite du cycle, tandis que la BCE maintenait ses taux inchangés malgré un léger regain d'inflation en zone euro. Les rendements d'État se sont fortement tendus, en particulier sur les parties longues, fruit d'une pentification de fin d'année : le 10 ans américain est monté de 15 pb, proche de 4,2%, alors que le Bund 10 ans s'est tendu autour de 2,9% (+17 pb) dans le sillage d'un budget allemand plus expansionniste. Dans ce contexte de taux réels élevés mais mieux balisés, les actifs risqués ont évolué favorablement, avec des indices crédit de retour à des niveaux de primes proches de leurs plus bas, soutenus par des fondamentaux toujours solides et un taux de défaut modéré, et des marchés actions en hausse en Europe. Le repricing des taux Euro nous paraît offrir une prime intéressante pour commencer l'année, toute anticipation de remontée éventuelle du taux BCE nous semblant (très) prématurée, tandis que les forts montants d'émissions de Bund sur 2026 nous semblent déjà bien anticipés par les niveaux actuels des taux longs allemand.

Politique de gestion

Janvier 2025

Dans contexte, les émissions primaires crédit ont été nombreuses, comme à l'accoutumée, au cours de ce 1er mois de l'année. Nous avons pu ainsi effectuer quelques prises de profit sur les obligations ayant très bien performé en fin d'année, tout en restant investis et bénéficier du resserrement des primes de crédit sur le mois (-10pb en moyenne). Nous avons surtout pu augmenter la duration de nos investissements afin de bénéficier de la pentification de la courbe et prendre plus de sensibilité sur des niveaux de 10 ans allemand supérieurs à 2.60%. Concernant les actions, nous avons maintenu le poids des actions à 23,3%. Les indices boursiers européens ont bien entamé l'année, rattrapant une (petite) partie de leur sous-performance de 2024 par rapport aux indices américains. Les valorisations des actions européennes restent attractives comparativement à leurs homologues américaines. Pour autant même si D.Trump n'a pas profité de ses premiers décrets pour ouvrir la guerre commerciale, nous n'évacuons pas ce sujet.

Février 2025

Nous avons assez peu participé aux nouvelles émissions (hormis le social bond émis par Hamburg Sparkasse) et plutôt pris des profits sur quelques positions haut bêta ayant bien performé. Côté actions, nous restons proches de la neutralité en termes d'exposition globale par rapport à notre indice de référence. Le contexte plus prudent sur la croissance américaine nous incite en revanche à diversifier un peu plus nos expositions en revenant progressivement sur des valeurs défensives européennes.

Mars 2025

Dans ce contexte, l'allocation est restée relativement stable, proche de l'allocation stratégique. Les bonnes nouvelles du côté de la zone euro sont contrebalancées par les questions de barrières douanières envisagée aux Etats-Unis.

Avril 2025

L'effet de surprise étant passé, nous maintenons nos allocations pour bénéficier du rebond et restons vigilants compte tenu des déséquilibres engendrés par cette politique agressive qui pourrait avoir des répercussions structurelles de nature à interroger nos allocations. Nous maintenons, encore plus à ces niveaux, le positionnement mesuré sur la sensibilité et gardons à ce jour notre cap stratégique sur l'allocation.

Mai 2025

Sur la poche obligataire, nous avons bénéficié de la reprise du marché primaire pour diversifier le portefeuille et ré augmenter nos détentions de GSSB, tout en bénéficiant de certaines primes d'émission favorables. Les actions européennes ont enregistré une très forte performance mensuelle et notre sélection a profité de ce contexte favorable. La hausse a été particulièrement marquée sur les banques et les valeurs cycliques en portefeuille. Enfin GTT, le fabricant de membrane français, a poursuivi son excellent parcours boursier et termine le mois sur un plus haut historique.

Juin 2025

Nous avons modérément profité de cette activité primaire sur la poche obligataire, les primes d'émissions étant très faibles, tandis que l'épisode Worldline (absent du fonds) nous rappelait le besoin d'une vigilance renforcée sur la sélection des titres. Concernant les actions, le regain de tensions au Moyen-Orient a entraîné une hausse temporaire du prix du pétrole, favorisant la surperformance du secteur de l'énergie. Malgré notre non-exposition aux producteurs de pétrole, la poche actions n'affiche pas de retard par rapport à l'indice Eurostoxx sur le mois.

Juillet 2025

Sur le fonds, nous avons continué à privilégier une approche équilibrée, centrée sur le portage du crédit. Les fondamentaux crédit restent solides et les perspectives actions s'améliorent, mais nous restons attentifs à une éventuelle volatilité accrue en raison des faibles volumes estivaux.

Août 2025

Les mouvements sur le fonds sont restés peu nombreux au cours d'une période où la liquidité des marchés ne permettait pas de grand mouvement d'allocation.

Septembre 2025

La performance absolue de la poche actions de notre portefeuille est également positive, mais notre sélection progresse cependant moins que les grands indices actions de la zone sur la période. La demande de marché primaire reste très forte et les émetteurs en profitent pour venir émettre avec des primes resserrées. Nous avons participé à des émissions, notamment sur les banques et secteur auto, sur lequel nous revenons progressivement, tout en restant principalement dans une optique de portage sur l'obligataire actuellement.

Octobre 2025

Dans une approche tactique de gestion des risques nous avons adapté l'exposition au risque actions en allégeant à l'apparition des événements défavorables et repondéré au fur et à mesure de l'amélioration de la situation et des bonnes publications des résultats. Nous restons prudents sur la partie obligataire en particulier sur les crédits d'entrepris plus risqués ("haut beta"), et sur la sensibilité aux taux longs d'état (France en tête).

Novembre 2025

La gestion du portefeuille continue de privilégier la qualité et la sélectivité sur le crédit, les facteurs de risque nous semblant devenir de plus en plus nombreux alors que les valorisations des spreads restent encore élevées. Nous avons tactiquement comblé notre sous-pondération actions par rapport au benchmark, de même que notre souspondération aux taux Euro, principalement sur les parties courtes de la courbe allemande (3-5ans). Nous attendons en effet un point d'entrée plus attractif sur le 10 ans allemand (ie plus proche de 3%) pour éventuellement allonger la duration du fonds., tandis que nous concentrons nos expositions actions sur les secteurs/pays à même de mieux bénéficier des plans de relance européens, dont nous espérons (mieux) voir les effets en 2026.

Décembre 2025

Nous avons ainsi remontée la sensibilité du fonds, aussi dans un but de couverture éventuelle d'un scenario de risque et d'une éventuelle correction des actifs risqués, sur lesquels nous restons pour le moment en ligne avec notre indice de référence. Les marchés actions de la zone Euro terminent l'année 2025 au plus haut et leur performance est forte tant sur l'année écoulée que sur le mois. Décembre fait une fois de plus la part belle aux valeurs financières et en particulier les banques. Les négociations de paix en Ukraine semblent progresser, si elles venaient à se concrétiser cela constituerait un catalyseur positif pour les actions européennes. De ce fait, nous avons décidé de renforcer notre exposition à la classe d'actif en fin de mois.

Poche Solidaire

Durant l'année 2025, la poche solidaire de Proclero a poursuivi son développement avec l'intégration d'une nouvelle participation en titres participatifs de SAPRENA, une coopérative nantaise employant des personnes en situation de handicap. Cette opération permet d'élargir l'empreinte géographique du fonds.

Au cours de l'année, les entités du portefeuille ont poursuivi leurs efforts en matière de performance extra-financière tout en préservant des fondamentaux économiques viables. Deux exceptions sont toutefois à noter : Sup'Etixs, actuellement en procédure collective suite à la fermeture de l'établissement, et Backbone Social Impact II, dont le remboursement de plusieurs prêts au profit de petites entreprises africaines a été suspendu.

Perspectives Economiques

Perspectives Globales :

L'année 2026 s'inscrit dans un environnement caractérisé par des divergences croissantes de politiques monétaires entre économies développées et émergentes, une intensification des tensions géopolitiques et la poursuite des transformations technologiques liées à l'intelligence artificielle.

La croissance mondiale devrait rester modérée mais résiliente, autour de **3,3 %**, principalement portée par les économies émergentes, tandis que les économies développées évolueront à des rythmes plus hétérogènes.

Sur le plan géopolitique, nous assistons à l'intensification de la compétition sino-américaine autour de la domination technologique ainsi qu'à une fragmentation croissante du bloc occidental.

Aux États-Unis, la croissance devrait se maintenir autour de **+2,1 %**, soutenue par l'investissement en IA et en infrastructures, mais freinée par des conditions monétaires toujours restrictives. Les attentes d'inflation encore élevées pour 2026 (**+2,8 %**), limitent la capacité de la réserve fédérale à assouplir plus largement sa politique monétaire malgré les pressions de Donald Trump sur Jerome Powell à l'approche de la nouvelle nomination du gouverneur de la FED. De plus, la baisse de popularité de l'administration Trump à l'approche des élections de mi-mandat, pourrait rajouter des incertitudes quant à la suite des politiques intérieurs et extérieurs des États-Unis.

Dans ce contexte, nous assistons à une **dédollarisation graduelle** se traduisant par une diversification accrue des investissements. En particulier, les **métaux précieux** bénéficient pleinement de cette dynamique.

En Europe, la croissance se stabilise autour de **+1,2 %**, soutenue par le plan de relance allemand et une désinflation plus avancée qu'aux États-Unis, offrant davantage de flexibilité à la BCE. Dans un contexte de relations plus tendues avec les États-Unis, notamment autour des négociations liées au conflit russo-ukrainien et des enjeux stratégiques concernant le Groenland, l'Europe devra renforcer son autonomie, sa souveraineté ainsi que sa compétitivité.

Enfin, les économies émergentes devraient rester le **principal moteur de la croissance mondiale** en 2026, dynamique susceptible d'être renforcée par l'annonce du plan quinquennal chinois attendue au premier semestre.

Perspectives Actions :

Malgré la capacité d'innovation et la solidité bénéficiaire des entreprises américaines, les niveaux de valorisation de l'indice S&P 500 apparaissent élevés. La bonne tenue des marchés sera principalement conditionnée par la capacité du secteur de la tech à délivrer la croissance des bénéfices attendue par le marché.

À l'inverse, les marchés européens offrent des **multiples plus attractifs**, dans un contexte de désinflation plus avancée et de soutien budgétaire renforcée, notamment via le plan de relance allemand. Si la dynamique économique reste modérée, une résolution favorable du conflit en Ukraine constituerait un **catalyseur significatif**, bien que ce scénario demeure incertain. Dans ce cadre, l'Europe conserve un potentiel de rattrapage, en particulier sur les segments domestiques et cycliques.

Les marchés émergents, et en particulier la Chine et l'Asie, pourraient continuer à bénéficier de la faiblesse du \$ et d'un mouvement de diversification géographique des investisseurs dans un monde de plus en plus multipolaire. L'Inde, après une phase de forte revalorisation, revient à des niveaux plus raisonnables et conserve des **perspectives structurelles solides** à long terme.

Perspectives Obligataires :

Les niveaux de taux actuels offrent des points d'entrée attractifs, en particulier sur les dettes souveraines et le crédit Investment Grade des pays développés.

Aux États-Unis, la normalisation progressive de la politique monétaire et le ralentissement du cycle économique plaident pour une approche équilibrée, avec un intérêt pour les maturités intermédiaires, offrant un compromis entre portage et sensibilité aux taux. En Europe, la poursuite de la désinflation et la flexibilité de la politique monétaire soutiennent également l'attrait des obligations souveraines. Le crédit Investment grade reste également toujours attractif en rendement absolu grâce à des fondamentaux d'entreprises très bons, et ce malgré des primes de marché serrées historiquement.

Par ailleurs, la **normalisation progressive de la politique monétaire de la BoJ** redonne de l'intérêt aux obligations japonaises, dont les rendements atteignent des niveaux historiquement élevés. Cela pourrait inciter les acteurs domestiques à réorienter leurs investissements au sein du pays.

Enfin, le crédit High Yield demeure plus contrasté : si le portage reste attractif, les niveaux de spreads limitent le potentiel à moyen terme, appelant à une **plus grande sélectivité**.

Performance Annuel

Finalement, la performance de chacune des parts du fonds sur l'année 2025 s'élèvent, nettes des frais de gestion, à :

- +4.9% pour la part C ;
- +4.9% pour la part D ;
- +4.6% pour la part A ;
- +5.4% pour la part I.

L'indice de référence pour ces 4 parts, composé 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx, réalise une performance de +6.6% sur cette même période.

Le fonds, classifié SFDR 9, réalise donc une sous-performance de 1.6% minimum sur toutes ses parts, tout en ayant intégré les critères extra-financiers à sa gestion tout au long de l'année, en excluant à l'investissement, notamment, les entreprises les moins bien notées ESG de l'univers de référence, ainsi qu'en investissant uniquement sur des émetteurs classifiés comme durable par Mandarine Gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 17-01-35	3 461 219,99	1 497 225,00
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.5% 15-02-35	1 486 845,00	1 501 245,00
TENNET HOLDING BV 2.374% PERP	1 293 240,00	1 300 000,00
UNICREDIT 3.3% 16-07-29 EMTN	1 198 524,00	1 206 000,00
SPIE 3.75% 28-05-30	1 100 000,00	1 117 195,00
VONOVIA SE E3R+0.85% 14-04-27	1 000 000,00	1 002 600,00
IDF 3.65% 25-05-35 EMTN	998 100,00	996 800,00
ESSILORLUXOTTICA 2.625% 10-01-30	994 390,00	999 840,00
CASTELLUM AB 3.125% PERP	970 000,00	989 100,00
AFD 3.625% 20-01-35	1 593 536,00	

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 6 029 500,00

- o Change à terme :
- o Future : 6 029 500,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – RÈGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DU CHOIX DES INTERMÉDIAIRES

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandarinine Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandarinine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du 1^{er} janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIQUE DE VOTE

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandarinine Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site mandarine-gestion.com. Mandarinine Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandarinine Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandarinine Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandarinine Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarinine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandarinine Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandarinine gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandarinine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Notation extra-financière

Au 31/12/2025, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de **60.5% (90.8% de couverture)** sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 25%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes : Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000€ comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

• Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

• Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :

- Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1er euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1er euro ;
- Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos **au 31 décembre 2025** les montants suivants :

Rémunérations fixes :

Montant total brut : 7 272 936,64 €

Nombre de bénéficiaires : 77

Rémunérations variables discrétionnaires :

Montant total brut : 2 667 000 €

Nombre de bénéficiaires : 77

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2025, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

Montant total brut : 5 405 501 €

Nombre de bénéficiaires : 44

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

Montant total brut : 2 066 182 €

Nombre de bénéficiaires : 44

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2025.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

MANDARINE GESTION

30 avenue Kléber

75016 Paris

Ou par mail à l'adresse suivante :

serviceclient@mandarine-gestion.com

INFORMATIONS FISCALES

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Action PROCLERO D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	109 711,03	EUR	2,92	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	43 583,83	EUR	1,16	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	77 774,60	EUR	2,07	EUR
Total	231 069,46	EUR	6,15	EUR

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

PROCLERO

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PROCLERO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

PROCLERO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels décrivant les méthodes de valorisation des actions et des obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,37 % et 2,24 % de l'actif net le 31 décembre 2025. Cette note précise également que compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué dans la note et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Actions non négociées sur un marché réglementé :

Ces titres financiers représentant 3,37 % de l'actif net sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ils ont été acquis au cours de l'exercice 2022, leur valorisation au 31 décembre 2025 correspond à leur prix de revient ou au dernier cours communiqué par l'émetteur. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces actions ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise (dernières données disponibles), il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31 décembre 2025.

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208

Neuilly-sur-Seine Cedex

Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

PROCLERO

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

2. Obligations non négociées sur un marché réglementé :

Ces titres financiers représentant 2,24 % de l'actif net sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Au 31 décembre 2025, ces obligations sont valorisées à leur valeur nominale majorée du coupon couru. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion ainsi que du caractère raisonnable de ces estimations.

Ces obligations ont été souscrites par la SICAV dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait également exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

3. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

4. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.03.26 13:39:13
+0100



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2025**

PROCLERO

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.03.26 13:39:11
+0100



*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	17 203 024,30	16 037 648,70
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 830 242,62	13 660 625,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 372 781,68	2 377 022,80
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	50 336 520,27	50 109 023,10
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 744 925,55	48 641 404,02
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 591 594,72	1 467 619,08
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 462 306,40	2 774 204,76
OPCVM	2 462 306,40	2 774 204,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	20 500,00	242 320,18
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	70 022 350,97	69 163 196,74
Créances et comptes d'ajustement actifs	538 829,92	544 726,64
Comptes financiers	860 276,14	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 399 106,06	544 726,64
Total de l'actif I+II	71 421 457,03	69 707 923,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	67 068 309,58	67 098 162,91
Report à nouveau sur revenu net	97,03	33,50
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	121 551,72	
Résultat net de l'exercice	3 301 083,46	2 096 893,43
Capitaux propres I	70 491 041,79	69 195 089,84
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	70 491 041,79	69 195 089,84
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	20 500,00	242 320,18
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	20 500,00	242 320,18
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	909 915,24	58 553,95
Concours bancaires		211 959,41
Sous-total autres passifs IV	909 915,24	270 513,36
Total Passifs : I+II+III+IV	71 421 457,03	69 707 923,38

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	477 302,07	246 042,40
Produits sur obligations	1 866 252,07	2 011 703,90
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	24 131,95	41 693,14
Sous-total produits sur opérations financières	2 367 686,09	2 299 439,44
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières		-4 376,98
Sous-total charges sur opérations financières		-4 376,98
Total revenus financiers nets (A)	2 367 686,09	2 295 062,46
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-676 002,83	-673 066,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-676 002,83	-673 066,08
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 691 683,26	1 621 996,38
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-31 840,24	-52 266,84
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 659 843,02	1 569 729,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 108 895,20	2 341 415,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-392 649,92	-464 224,40
Frais de recherche		-3 252,40
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	1 716 245,28	1 873 938,79
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-39 365,13	-56 589,89
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	1 676 880,15	1 817 348,90

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-5 152,15	-1 326 281,30
Écarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-5 152,15	-1 326 281,30
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-30 487,56	36 096,29
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-35 639,71	-1 290 185,01
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	3 301 083,46	2 096 893,43

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

« Proclero » a pour objectif la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20% de l'Euro Stoxx Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	73 682 181,35	65 303 884,38	68 226 708,52	69 195 089,84	70 491 041,79
Action PROCLERO A en EUR					
Actif net	433 723,40	1 817 989,17	1 587 523,02	1 598 930,13	31 725,63
Nombre de titres	2 801,146	13 401,172	10 827,505	10 601,026	201,000
Valeur liquidative unitaire	154,83	135,65	146,61	150,82	157,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,74	1,51	-6,68	3,95	3,75
Capitalisation unitaire sur revenu	1,20	1,48	2,24	3,06	3,33
Action PROCLERO C en EUR					
Actif net	60 649 744,81	52 477 698,97	55 188 863,24	54 157 516,47	57 006 017,45
Nombre de titres	295 437,740	291 211,384	282 816,851	269 246,858	270 278,966
Valeur liquidative unitaire	205,28	180,20	195,13	201,14	210,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,93	2,01	-8,89	5,26	5,01
Capitalisation unitaire sur revenu	2,18	2,32	3,34	4,49	4,86
Action PROCLERO D en EUR					
Actif net	7 454 125,67	6 470 514,85	6 505 312,83	6 557 559,02	6 605 585,86
Nombre de titres	40 520,827	40 570,763	38 151,633	37 956,383	37 572,269
Valeur liquidative unitaire	183,95	159,48	170,51	172,76	175,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,14	0,03		1,31	2,07
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	4,92	6,67		3,23	5,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			-1,10		
Distribution unitaire sur revenu	1,96	2,07	2,93	3,87	4,08
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,023	0,037	0,057	0,029	(1)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Action PROCLERO I en EUR					
Actif net	5 144 587,47	4 537 681,39	4 945 009,43	6 881 084,22	6 847 712,85
Nombre de titres	495,001	495,001	495,756	665,903	628,822
Valeur liquidative unitaire	10 393,08	9 167,01	9 974,68	10 333,46	10 889,74
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	179,26	102,00	-454,06	279,65	257,93
Capitalisation unitaire sur revenu	43,81	163,09	216,56	271,46	303,97

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Dans le cadre de ses investissements en titres solidaires, la SICAV est investie sur des lignes d'actions et d'obligations non négociées sur un marché réglementé représentant respectivement 3,37 % et 2,24 % de l'actif le 31 décembre 2025.

En l'absence de cours contribués pertinents ou de marché de négociation, la société de gestion valorise ces instruments financiers selon les modalités suivantes :

- Les actions non cotées FONCIERE CHENELET représentant 0,71 % de l'actif ont été acquises le 15/07/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires sur la base de la valeur nominale des titres majorée d'une prime d'émission correspondant à la part proportionnelle revenant aux actions anciennes dans les réserves et bénéfices tels qu'ils apparaissent dans le dernier bilan approuvé. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. La fourchette de prix est entre 80 % et 100 % du prix déterminé chaque année en cas de demande de sortie anticipée. La valorisation des actions déterminée par l'assemblée générale du 20/06/2025 est inchangée par rapport à celle déterminée en 2022, elle s'élève à 11,79 €.

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.

- Les actions non cotées FAMILLES SOLIDAIRES représentant 0,73 % de l'actif ont été acquises le 03/03/2022. Ces actions sont valorisées au prix de retrait validé par l'assemblée générale du 30/06/2025. La valeur des actions est déterminée une fois par an par l'assemblée des actionnaires, elle correspond à l'actif net comptable déterminé sur la base des derniers comptes annuels. Selon la durée de détention, le prix de retrait peut varier dans une fourchette comprise entre la valeur d'actif net comptable et la valeur nominale. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.
- Les actions non cotées France ACTIVE INVESTISSEMENT représentant 1,44 % de l'actif ont été acquises le 13/07/2022. Ces actions étaient valorisées au prix de revient. Depuis le 31 décembre 2025, elles sont valorisées sur la base de la valeur de l'action déterminée dans l'attestation du 19/05/2025 établie par le commissaire aux comptes de la société France ACTIVE INVESTISSEMENT. Ces actions sont valorisées à la valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 hors réserves solidaires. La valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments. Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.
- Les actions non cotées HELENOS SA représentant 0,42 % de l'actif ont été souscrites le 27/06/2022 dans le cadre d'une augmentation de capital à leur valeur nominale conformément à la convention de souscription en vigueur depuis le 17/07/2018. Ces actions, qui étaient maintenues au prix de revient, sont valorisées depuis le 18/12/2025 sur la base d'une évaluation en valeur de marché établie par le gestionnaire au 30/09/2025. Une valeur nette d'inventaire est déterminée par le conseil d'administration de la société au moins une fois par semestre. La valorisation de ces titres telle que décrit ci-dessus, comparée à leur valeur nette d'inventaire au 30/09/2025 présente un écart représentant 0,05 % de l'actif net de la SICAV PROCLERO. Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.
- Les actions non cotées FONCIERE OYKOS représentant 0,07 % de l'actif ont été souscrites le 15/12/2022 à la valeur nominale dans le cadre d'une émission d'actions nouvelles. Ces actions sont valorisées au prix de revient. La société a été créée le 30/11/2022. Une évaluation annuelle des actions a été établie sur la base des comptes annuels de décembre 2024. Cette valorisation est réalisée sur la base d'une méthode patrimoniale correspondant à la situation nette comptable corrigée établie en tenant compte de la valeur vénale de chaque immeuble. Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 31/12/2025.
- Les titres participatifs non cotés LES 3 COLONNES à échéance du 31/12/2029 et FADEV à échéance du 30/06/2029 ont été souscrits au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Les titres participatifs non cotés SAPRENA ont été souscrits au cours de l'exercice 2025 lors de leur émission. Ces titres représentent 1,29 % de l'actif. Ils sont valorisés au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Au 31/12/2025, aucune décote n'a été appliquée.

- Les obligations non cotées CONGREGATION SAINT JEAN 3,50% à échéance du 14/04/2030, ABBAYE SAINT WANDRILLE à échéance du 14/04/2027, FONDATION POUR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% à échéance 31/12/32 et ULTREIA 4,50% à échéance du 25/11/2028 ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles représentent 0,37 % de l'actif en cumul. Ces obligations sont valorisées au nominal augmenté du coupon couru. La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Au 31/12/2025, aucune décote n'a été appliquée.
- Les obligations non cotées SUP ETIXS 5% à échéance du 22/12/2030 ont été souscrites lors de leur émission le 20/12/2023. Elles représentent 0,00 % de l'actif. Ces obligations étaient valorisées au nominal augmenté du coupon couru. Le 23 octobre 2025, le tribunal des activités économiques de Lyon a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire de SUP'ETIXS. La société de gestion a décidé d'appliquer une décote de 100% à la valeur nominale des titres à partir du 07/11/2025. La valeur de ces titres dépend de la liquidation des actifs de l'émetteur et présente donc des incertitudes
- Les obligations non cotées BACKBONE SOUTH SME à échéance du 30/04/2026 et du 30/10/2026 représentant 0,60% de l'actif ont été souscrites au cours de l'exercice 2022 lors de leur émission. Elles sont émises par un organisme de titrisation luxembourgeois. Les obligations émises par le compartiment BACKBONE HEALTH IMPACT sont valorisées au nominal. Leur taux de rémunération est déterminé annuellement par l'émetteur. Il correspond au montant disponible pour une période d'exercice (soit les revenus enregistrés par l'émetteur diminués des pertes subies pendant cette période, des frais d'exploitation et des provisions pour pertes sur les prêts détenus). Si le montant disponible est inférieur à 0, l'intérêt couru au titre de la période est nul.
La société de gestion procède à un suivi de la situation de l'émetteur (analyse crédit interne, nature de l'instrument) et peut, le cas échéant, décider d'appliquer une décote à la valeur des titres. Ainsi, au regard des risques de non-recouvrement sur le portefeuille de prêt du compartiment BACKBONE SOCIAL IMPACT II, la société de gestion a décidé en décembre 2025 d'appliquer une décote de 38,86% à la valeur nominale des obligations émises par ce compartiment.
A la date d'établissement des comptes annuels du 31 décembre 2025 de la SICAV PROCLERO, l'organisme BACKBONE SOUTH SME, émetteur des obligations détenues par la SICAV, n'a pas fourni ses comptes certifiés au 31 décembre 2024 à la société de gestion, et le délai de mise à disposition n'est pas connu. Cette situation crée une incertitude sur la valeur de ces titres.

Les évaluations ainsi retenues ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, compte tenu de la nature de ces titres, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée à brève échéance.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1 & 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Mandarine Gestion)	Actions C & D : 1% TTC * Taux maximum Action A : 1,20% TTC* Taux maximum Action I : 0,50% TTC* Taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif ***
4	Commissions de mouvement - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : Max 0,57% TTC* Obligations : Max 0,25% TTC*
5	Commissions de sur-performance	Actif net	Néant

*La société de gestion Mandarine Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

**OPCVM investissant à moins de 10% dans d'autres OPC

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, ... ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action)). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel de l'OPC.

La SICAV supporte tous les frais et dépenses facturés par des tiers dans le cadre des investissements solidaires (y compris tous frais d'enregistrement et honoraires de professionnels) à raison de l'identification, de l'évaluation, de la négociation, de l'acquisition, de la détention et de la cession desdits investissements solidaires, y compris (sans que cette liste ne soit limitative) : i) les frais d'intermédiaires et autres frais similaires, ii) les frais juridiques, fiscaux et comptables, iii) les frais d'évaluation, d'étude et d'audit, iv) les frais de consultants externes, v) les droits et taxes de nature fiscale, parafiscale et notamment des droits d'enregistrement, vi) les frais bancaires, et vii) les intérêts des emprunts.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PROCLERO D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV
Action PROCLERO C	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO I	Capitalisation	Capitalisation
Action PROCLERO A	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	69 195 089,84	68 226 708,52
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 608 016,50	8 782 225,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 517 792,59	-9 871 787,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 691 683,26	1 621 996,38
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 716 245,28	1 873 938,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-5 152,15	-1 326 281,30
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-147 215,66	-111 711,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-49 832,69	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	70 491 041,79	69 195 089,84

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action PROCLERO A		
Actions souscrites durant l'exercice	200,000	31 427,00
Actions rachetées durant l'exercice	-10 600,026	-1 684 238,13
Solde net des souscriptions/rachats	-10 400,026	-1 652 811,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	201,000	
Action PROCLERO C		
Actions souscrites durant l'exercice	17 186,504	3 561 250,38
Actions rachetées durant l'exercice	-16 154,396	-3 349 921,56
Solde net des souscriptions/rachats	1 032,108	211 328,82
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	270 278,966	
Action PROCLERO D		
Actions souscrites durant l'exercice	88,840	15 339,12
Actions rachetées durant l'exercice	-472,954	-83 515,28
Solde net des souscriptions/rachats	-384,114	-68 176,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	37 572,269	

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action PROCLERO I		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-37,081	-400 117,62
Solde net des souscriptions/rachats	-37,081	-400 117,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	628,822	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action PROCLERO A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PROCLERO I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
PROCLERO A FR0014001SX6	Capitalisation	Capitalisation	EUR	31 725,63	201,000	157,83
PROCLERO C FR0011136563	Capitalisation	Capitalisation	EUR	57 006 017,45	270 278,966	210,91
PROCLERO D FR0011147552	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel) par décision de la SICAV	EUR	6 605 585,86	37 572,269	175,81
PROCLERO I FR0014001SY4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 847 712,85	628,822	10 889,74

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	BELGIQUE +/-	ITALIE +/-	PAYS-BAS +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	17 203,02	6 643,59	2 460,18	1 904,12	1 619,26	1 284,61
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	17 203,02					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	50 336,52	49 306,99	1 029,53		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	860,28				860,28
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-6 029,50			
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		43 277,49	1 029,53		860,28

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations		1 297,73	122,27	4 344,38	9 680,94	23 446,05	11 445,15
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	860,28						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures						-6 029,50	
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	860,28	1 297,73	122,27	4 344,38	9 680,94	17 416,55	11 445,15

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	798,59				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	798,59				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	39 622,13	9 122,80	1 591,59
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	39 622,13	9 122,80	1 591,59

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	395 954,39
	Souscriptions à recevoir	27 957,63
	Dépôts de garantie en espèces	112 767,90
	Coupons et dividendes en espèces	2 150,00
Total des créances		538 829,92
Dettes		
	Achats à règlement différé	800 099,75
	Rachats à payer	48 682,88
	Frais de gestion fixe	60 405,23
	Autres dettes	727,38
Total des dettes		909 915,24
Total des créances et des dettes		-371 085,32

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action PROCLERO A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	16 181,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PROCLERO C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	558 588,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PROCLERO D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	66 307,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PROCLERO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	34 925,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme	FR0011683069	MANDARINE IMPACT GREEN BONDS PART I	 2 462 306,40 2 462 306,40
Total des titres du groupe			2 462 306,40

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	1 659 843,02	1 569 729,54
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	1 659 843,02 97,03	1 569 729,54 33,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 659 940,05	1 569 763,04

Action PROCLERO A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	669,51	32 526,68
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	669,51	32 526,68
Sommes distribuables au titre du revenu net	669,51	32 526,68
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 669,51	 32 526,68
Total	669,51	32 526,68
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre d'actions Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action PROCLERO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 314 582,99	1 209 475,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 314 582,99	1 209 475,72
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 314 582,99	1 209 475,72
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	1 314 582,99	1 209 475,72
Total	1 314 582,99	1 209 475,72
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Action PROCLERO D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	153 447,29	146 955,71
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	153 447,29	146 955,71
Report à nouveau	97,03	33,50
Sommes distribuables au titre du revenu net	153 544,32	146 989,21
Affectation :		
Distribution	153 294,86	146 891,20
Report à nouveau du revenu de l'exercice	249,46	98,01
Capitalisation		
Total	153 544,32	146 989,21
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	37 572,269	37 956,383
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,08	3,87
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	2 741,37	1 140,12

Action PROCLERO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	191 143,23	180 771,43
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	191 143,23	180 771,43
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	191 143,23	180 771,43
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	191 143,23	180 771,43
Total	191 143,23	180 771,43
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 676 880,15	1 817 348,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 676 880,15	1 817 348,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	121 551,72	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 798 431,87	1 817 348,90

Action PROCLERO A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	754,93	41 898,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	754,93	41 898,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	754,93	41 898,98
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	754,93	41 898,98
Total	754,93	41 898,98
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action PROCLERO C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 354 651,12	1 416 710,49
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 354 651,12	1 416 710,49
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 354 651,12	1 416 710,49
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	1 354 651,12	1 416 710,49
Total	1 354 651,12	1 416 710,49
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Action PROCLERO D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	159 281,48	172 517,23
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	159 281,48	172 517,23
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	121 551,72	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	280 833,20	172 517,23
Affectation :		
Distribution	77 774,60	49 722,86
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	203 058,60	122 794,37
Capitalisation		
Total	280 833,20	172 517,23
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	37 572,269	37 956,383
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,07	1,31

Action PROCLERO I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	162 192,62	186 222,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	162 192,62	186 222,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	162 192,62	186 222,20
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	162 192,62	186 222,20
Total	162 192,62	186 222,20
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			17 203 024,30	24,40
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 830 242,62	21,03
Assurance			1 153 024,40	1,64
ALLIANZ SE-REG	EUR	2 050	800 525,00	1,14
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	627	352 499,40	0,50
Banques commerciales			2 056 443,21	2,91
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	17 629	353 461,45	0,50
INTESA SANPAOLO	EUR	142 810	845 578,01	1,20
KBC GROUP NV	EUR	7 707	857 403,75	1,21
Biens de consommation durables			175 360,10	0,25
SEB SA	EUR	3 557	175 360,10	0,25
Composants automobiles			293 942,73	0,42
MICHELIN (CGDE)	EUR	10 383	293 942,73	0,42
Electricité			885 974,33	1,26
EDP SA	EUR	96 362	377 257,23	0,54
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE	EUR	56 187	508 717,10	0,72
Equipements électriques			385 940,70	0,55
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 643	385 940,70	0,55
FPI spécialisé			397 458,42	0,56
BIG YELLOW GROUP PLC	GBP	33 157	397 458,42	0,56
Logiciels			1 094 740,10	1,55
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 253	352 819,80	0,50
SAP SE	EUR	2 208	460 036,80	0,65
VALMET OYJ	EUR	9 950	281 883,50	0,40
Machines			617 409,20	0,88
KONE OYJ-B	EUR	10 195	617 409,20	0,88
Producteur et commerce d'énergie indépendants			531 422,16	0,75
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 316	531 422,16	0,75
Produits alimentaires			577 746,00	0,82
KERRY GROUP PLC-A	EUR	7 407	577 746,00	0,82
Produits chimiques			1 469 914,94	2,09
ARKEMA	EUR	4 594	239 577,10	0,34
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	12 988	401 130,64	0,57
SYENSCO SA	EUR	5 934	406 835,04	0,58
SYMRIS AG	EUR	6 132	422 372,16	0,60
Produits de soins personnels			742 587,32	1,05
BEIERSDORF AG	EUR	4 534	424 745,12	0,60
L'OREAL	EUR	867	317 842,20	0,45
Produits pour l'industrie du bâtiment			284 919,10	0,40
WIENERBERGER AG	EUR	9 305	284 919,10	0,40

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			791 482,60	1,12
ASML HOLDING NV	EUR	859	791 482,60	1,12
Services aux collectivités			938 477,70	1,33
ENGIE	EUR	17 434	390 695,94	0,55
HERA SPA	EUR	65 912	264 966,24	0,38
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	9 516	282 815,52	0,40
Services aux professionnels			424 225,44	0,60
BUREAU VERITAS SA	EUR	15 608	424 225,44	0,60
Services clientèle divers			306 096,17	0,43
EDENRED	EUR	16 187	306 096,17	0,43
Services de télécommunication diversifiés			493 131,35	0,70
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	124 027	493 131,35	0,70
Services financiers diversifiés			935 222,45	1,33
AMUNDI SA	EUR	4 322	305 133,20	0,43
EURAZEO	EUR	5 348	285 048,40	0,40
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	4 543	345 040,85	0,50
Services liés aux technologies de l'information			274 724,20	0,39
SOPRA STERIA GROUP	EUR	1 777	274 724,20	0,39
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 372 781,68	3,37
Construction et ingénierie			499 990,32	0,71
FONCIERE CHENELET	EUR	42 408	499 990,32	0,71
Gestion et promotion immobilière			566 000,00	0,80
FAMILLES SOLIDAIRES	EUR	500 000	516 000,00	0,73
FONCIERE OYKOS	EUR	250	50 000,00	0,07
Services aux entreprises			294 840,00	0,42
HELENOS SA	EUR	300	294 840,00	0,42
Services financiers diversifiés			1 011 951,36	1,44
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	9 612	1 011 951,36	1,44
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			50 336 520,27	71,42
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			48 744 925,55	69,16
Assurance			1 156 736,27	1,64
ALLIANZ SE 4.597% 07-09-38	EUR	1 100 000	1 156 736,27	1,64
Automobiles			814 242,36	1,16
RENAULT 3.875% 30-09-30 EMTN	EUR	800 000	814 242,36	1,16
Banques commerciales			13 987 009,24	19,86
AFD 3.625% 20-01-35	EUR	1 600 000	1 644 344,44	2,33
BANCO BPM 3.875% 09-09-30 EMTN	EUR	600 000	621 241,44	0,88
BK IRELAND GROUP 3.625% 19-05-32	EUR	500 000	516 693,39	0,73
BNP PAR 4.375% 13-01-29 EMTN	EUR	800 000	858 860,88	1,22
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.548% 08-10-35	EUR	1 100 000	1 093 751,27	1,55
DE VOLKSBANK NV 4.125% 27-11-35	EUR	700 000	712 454,77	1,01

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FORD MOTOR CREDIT 3.778% 16-09-29	EUR	1 000 000	1 021 304,26	1,45
HAMBURGER SPARKASSE E 2.875% 17-02-31	EUR	1 000 000	1 021 568,01	1,45
KBC GROUPE 3.75% 27-03-32 EMTN	EUR	900 000	945 421,27	1,34
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 17-01-35	EUR	2 000 000	2 008 802,60	2,88
SG 4.125% 02-06-27	EUR	1 000 000	1 044 703,97	1,48
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	400 000	421 763,64	0,60
TRIODOS BANK NV 3.875% 03-09-30	EUR	700 000	712 893,57	1,01
UNICREDIT 3.8% 16-01-33 EMTN	EUR	1 300 000	1 363 205,73	1,93
Composants automobiles			1 662 460,97	2,36
CIE GEN DES ETS MICHELIN 3.375% 16-05-36	EUR	600 000	599 539,19	0,85
VALEO 5.375% 28-05-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 062 921,78	1,51
Electricité			5 109 800,78	7,25
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION FILIALES 5.125% 23-04-31	EUR	800 000	887 960,49	1,26
AMPRION 2.75% 30-09-29 EMTN	EUR	600 000	599 866,93	0,85
EDF 2.625% PERP	EUR	1 000 000	992 253,08	1,41
EDP 4.375% 02-12-55 EMTN	EUR	500 000	499 242,67	0,71
ELLEVIO AB 4.125% 07-03-34	EUR	1 000 000	1 060 096,16	1,50
ENEL 4.75% PERP	EUR	700 000	741 965,38	1,05
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	300 000	328 416,07	0,47
Equipement et services pour l'énergie			1 814 670,00	2,57
PAPREC 4.125% 15-07-30	EUR	700 000	719 671,46	1,02
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC TRANSMISSION 3.375% 02-11-33	EUR	1 100 000	1 094 998,54	1,55
Equipements électriques			903 539,69	1,28
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	EUR	500 000	497 572,98	0,70
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03-09-30	EUR	400 000	405 966,71	0,58
Finances			401 745,90	0,57
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.489% 24-11-31	EUR	400 000	401 745,90	0,57
FPI Bureautiques			882 175,25	1,25
GECINA 3.375% 04-08-35 EMTN	EUR	900 000	882 175,25	1,25
FPI de détail			593 670,08	0,84
CARMILA 3.75% 13-01-33 EMTN	EUR	600 000	593 670,08	0,84
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			414 421,64	0,59
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	EUR	400 000	414 421,64	0,59
Gestion et promotion immobilière			1 089 960,65	1,55
CBRE EUROPE LOGISTICS PARTNERS SCA SICAV 3.5% 22-09-32	EUR	600 000	593 645,10	0,85
PRAEMIA HEALTHCARE 3.875% 05-06-32	EUR	500 000	496 315,55	0,70
Gestion immobilière et développement			598 912,44	0,85
CTP NV 3.875% 21-11-32	EUR	600 000	598 912,44	0,85
Marchés de capitaux			1 313 220,68	1,86
AIB GROUP 3.75% 02-12-36 EMTN	EUR	800 000	793 586,52	1,12
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	500 000	519 634,16	0,74
Ordinateurs et périphériques			999 643,15	1,42
IBM INTL BUSINESS MACHINES 4.0% 06-02-43	EUR	1 000 000	999 643,15	1,42

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Papier et industrie du bois			838 456,99	1,19
STORA ENSO OYJ 4.25% 01-09-29	EUR	800 000	838 456,99	1,19
Producteur et commerce d'énergie indépendants			502 387,67	0,71
INDUSTRIAL POWER CORPORATION 3.625% 18-03-33	EUR	500 000	502 387,67	0,71
Produits chimiques			409 188,44	0,58
ARKEMA 4.25% PERP EMTN	EUR	400 000	409 188,44	0,58
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 000 308,70	1,42
RED ELECTRICA FINANCIACIONES 3.0% 17-01-34	EUR	1 000 000	1 000 308,70	1,42
Services aux collectivités			1 798 959,76	2,55
HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	EUR	800 000	804 628,77	1,13
IREN 3.625% 23-09-33 EMTN	EUR	500 000	504 316,88	0,72
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	500 000	490 014,11	0,70
Services aux entreprises			2 079 833,71	2,95
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	1 000 000	986 675,00	1,39
ELIS EX HOLDELIS 3.375% 02-09-31	EUR	700 000	701 440,75	1,00
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	400 000	391 717,96	0,56
Services de télécommunication diversifiés			1 354 107,34	1,92
ORANGE 4.5% PERP	EUR	700 000	747 750,50	1,06
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	600 000	606 356,84	0,86
Services de télécommunication mobile			1 173 521,94	1,66
ORAN 5.0% PERP EMTN	EUR	700 000	720 391,48	1,02
VODAFONE GROUP 4.125% 12-09-55	EUR	450 000	453 130,46	0,64
Services financiers diversifiés			3 300 028,25	4,68
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.75% 08-06-26	EUR	1 000 000	997 725,62	1,42
CAIXA GEN S A 3.0% 07-10-31	EUR	800 000	798 665,81	1,13
EURONEXT NV 2.625% 26-11-28	EUR	600 000	599 917,03	0,85
TENNET HOLDING BV 2.75% 17-05-42	EUR	1 000 000	903 719,79	1,28
Services liés aux technologies de l'information			897 082,09	1,27
CAPGEMINI 3.125% 25-09-31	EUR	900 000	897 082,09	1,27
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 443 915,41	3,47
COVIVIO 4.625% 05-06-32 EMTN	EUR	500 000	539 355,72	0,77
HEIMSTADEN BOSTAD AB 3.75% 02-10-30	EUR	500 000	505 370,14	0,72
ICADE PROMOTION 4.375% 22-05-35	EUR	600 000	606 806,26	0,86
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31	EUR	800 000	792 383,29	1,12
Soins et autres services médicaux			201 712,45	0,29
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 3.125% 08-12-28	EUR	200 000	201 712,45	0,29
Transport routier et ferroviaire			1 003 213,70	1,42
EAST JAPAN RAILWAY 3.727% 02-09-37	EUR	1 000 000	1 003 213,70	1,42
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 591 594,72	2,26
Epargne et prêts hypothécaires			422 270,00	0,60
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-04-26	EUR	300 000	300 000,00	0,43
BACKBONE SOUTH SME SA RL AUTRE V 30-10-26	EUR	200 000	122 270,00	0,17

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Equipements et fournitures médicaux			50 011,78	0,07
FONDATION FOR LE LOGEMENT SOCIAL 4.3% 31-12-32	EUR	50 000	50 011,78	0,07
Services aux entreprises			591 797,18	0,84
ABBAYE ST WANDRILLE 1.2% 14-04-27	EUR	100 000	30 714,16	0,04
CONGREGATION SAINT JEAN 3.5% 14-04-30	EUR	150 000	153 826,03	0,22
LES 3 COLONNES AUTRE V+2.408% 31-12-29	EUR	800	407 256,99	0,58
Services aux professionnels			301 356,16	0,43
SAPRENA 5.5% 30-09-32	EUR	3 000	301 356,16	0,43
Services clientèle divers			143,84	0,00
SUP ETIXS 5.0% 22-12-30	EUR	750	143,84	0,00
Services financiers diversifiés			226 015,76	0,32
FADEV T AUTRE R+0.0% 30-06-29	EUR	40	200 000,00	0,28
ULTREIA SAS 4.5% 25-11-28	EUR	350	26 015,76	0,04
TITRES D'OPC			2 462 306,40	3,49
OPCVM			2 462 306,40	3,49
Gestion collective			2 462 306,40	3,49
MANDARINE IMPACT GREEN BONDS PART I	EUR	230	2 462 306,40	3,49
Total			70 001 850,97	99,31

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO-OAT 0326	-50	20 500,00		-6 029 500,00
Sous-total 1.		20 500,00		-6 029 500,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		20 500,00		-6 029 500,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	70 001 850,97
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	20 500,00
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 399 106,06
Autres passifs (-)	-930 415,24
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	70 491 041,79

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action PROCLERO A	EUR	201,000	157,83
Action PROCLERO C	EUR	270 278,966	210,91
Action PROCLERO D	EUR	37 572,269	175,81
Action PROCLERO I	EUR	628,822	10 889,74

7. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action C (ISIN : FR0011136563)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarinine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarinine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-universe » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarinine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, et Glass Lewis.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs de l'indicateur ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE BofA Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation du système propriétaire de Mandarinine Gestion ESG-View. Les émetteurs non suivis et/ou non notés n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclue les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, celles qui sont présentes dans la production de tabac, armes controversées et charbon. Par ailleurs, le fonds exclue les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. 2/ Exclusion

des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant une note ESG-View la plus basse (sur une échelle allant de -2 à 2, 2 étant la meilleure) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux d'exclusion de 25% minimum sur l'Univers Analysé à compter du 1er janvier 2025, et 30% à compter du 1er janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids. L'univers éligible, après réduction de l'Univers Analysé, est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par le système de notation propriétaire de Mandarinine Gestion, ESG View. Les quatre derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (soit les 40 % des titres ayant les notations les plus faibles). La note ESG View repose sur une base quantitative et qualitative. Sur cet aspect, l'équipe ISR présente ses analyses lors d'un comité mensuel, qui regroupe des associations et organisations non gouvernementales. Ces comités permettent de débattre des enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, afin d'ajuster les notes ESG View en fonction de ce qui a été analysé dans l'univers d'investissement. Plus le secteur est considéré comme sensible sur le plan social et environnemental, plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le

risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.

Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return

Affectation des revenus : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 30 avenue Kléber - 75016 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit

Risque de perte en capital

Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans

Exemple d'Investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	8 090 €
	Rendement annuel moyen	-19.06%	-6.81%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 540 €	9 210 €
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 320 €	10 180 €
	Rendement annuel moyen	3.15%	0.59%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 €	11 910 €
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.00%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre juillet 2017 et juillet 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	160 €	496 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.60%	1.61% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.20% avant déduction des coûts et de 0.59% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.03% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	103 Euro
Coûts de transaction	0.57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	57 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas:

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 30 avenue Kléber - 75016 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org. Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action I (ISIN : FR0014001SY4)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-universe » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et Glass Lewis.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs de l'indicateur ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE BofA Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation du système propriétaire de Mandarine Gestion ESG-View. Les émetteurs non suivis et/ou non notés n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclue les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, celles qui sont présentes dans la production de tabac, armes controversées et charbon. Par ailleurs, le fonds exclue les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. 2/ Exclusion

des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant une note ESG-View la plus basse (sur une échelle allant de -2 à 2, 2 étant la meilleure) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux d'exclusion de 25% minimum sur l'Univers Analysé à compter du 1er janvier 2025, et 30% à compter du 1er janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids. L'univers éligible, après réduction de l'Univers Analysé, est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par le système de notation propriétaire de Mandarine Gestion, ESG View. Les quatre derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (soit les 40 % des titres ayant les notations les plus faibles). La note ESG View repose sur une base quantitative et qualitative. Sur cet aspect, l'équipe ISR présente ses analyses lors d'un comité mensuel, qui regroupe des associations et organisations non gouvernementales. Ces comités permettent de débattre des enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, afin d'ajuster les notes ESG View en fonction de ce qui a été analysé dans l'univers d'investissement. Plus le secteur est considéré comme sensible sur le plan social et environnemental, plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le

risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.
Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return
Affectation des revenus : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.
Dépositaire : Caceis Bank
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 30 avenue Kléber - 75016 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit
Risque de perte en capital
Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	8 080 €
	Rendement annuel moyen	-19.09%	-6.85%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 580 €	8 950 €
	Rendement annuel moyen	-14.23%	-3.62%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 130 €	10 030 €
	Rendement annuel moyen	1.33%	0.11%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 880 €	11 370 €
	Rendement annuel moyen	8.81%	4.38%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre septembre 2021 et septembre 2024 et favorable entre mai 2022 et mai 2025.
Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
• qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	111 €	337 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.11%	1.11% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.22% avant déduction des coûts et de 0.11% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.53% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	53 Euro
Coûts de transaction	0.57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	57 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 30 avenue Kléber - 75016 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action D (ISIN : FR0011147552)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarinine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarinine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'Investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-universe » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarinine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainability Proxinvest, et Glass Lewis.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs de l'indicateur ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE BofA Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation du système propriétaire de Mandarinine Gestion ESG-View. Les émetteurs non suivis et/ou non notés n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclue les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, celles qui sont présentes dans la production de tabac, armes controversées et charbon. Par ailleurs, le fonds exclue les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. 2/ Exclusion

des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant une note ESG-View la plus basse (sur une échelle allant de -2 à 2, 2 étant la meilleure) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux d'exclusion de 25% minimum sur l'Univers Analysé à compter du 1er janvier 2025, et 30% à compter du 1er janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids. L'univers éligible, après réduction de l'Univers Analysé, est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainability (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par le système de notation propriétaire de Mandarinine Gestion, ESG View. Les quatre derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (soit les 40 % des titres ayant les notations les plus faibles). La note ESG View repose sur une base quantitative et qualitative. Sur cet aspect, l'équipe ISR présente ses analyses lors d'un comité mensuel, qui regroupe des associations et organisations non gouvernementales. Ces comités permettent de débattre des enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, afin d'ajuster les notes ESG View en fonction de ce qui a été analysé dans l'univers d'investissement. Plus le secteur est considéré comme sensible sur le plan social et environnemental, plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

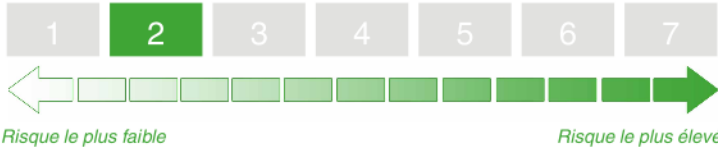
La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le

risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.
Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return
Affectation des revenus : Distribution
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.
Dépositaire : Caceis Bank
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 30 avenue Kléber - 75016 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit
Risque de perte en capital
Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	8 090 €
	Rendement annuel moyen	-19.06%	-6.81%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 540 €	9 210 €
	Rendement annuel moyen	-14.61%	-2.70%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 320 €	10 180 €
	Rendement annuel moyen	3.15%	0.59%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 810 €	11 910 €
	Rendement annuel moyen	18.07%	6.00%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre juillet 2017 et juillet 2020 et favorable entre décembre 2018 et décembre 2021.
Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
• qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	160 €	496 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.60%	1.61% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.20% avant déduction des coûts et de 0.59% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.03% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	103 Euro
Coûts de transaction	0.57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	57 Euro
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 30 avenue Kléber - 75016 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : Chaque année le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par la Sicav. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Objetif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

PROCLERO - Action A (ISIN : FR0014001SX6)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) gérée par MANDARINE GESTION

Nom de l'initiateur : Mandarinine Gestion

Site internet : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Devise du produit : Euro

Contact : Appelez le +33 (01) 53 40 20 20 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de la SICAV PROCLERO en ce qui concerne ce document d'informations clés. Mandarinine Gestion est agréée en France sous le n° GP-08000008 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/07/2025

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : PROCLERO (ici, "la SICAV" ou « l'OPCVM » ou "l'OPC") est société d'investissement à Capital Variable de droit français. SICAV, est une société anonyme qui a pour objet la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts. Les actions de la SICAV sont émises et rachetées à tout moment par la société à la demande des actionnaires et à la valeur liquidative majorée ou diminuée, selon le cas, des frais et commissions. Les actionnaires disposent d'un droit de propriété sur les actifs de la SICAV proportionnel au nombre d'actions possédées.

Durée : L'OPC a été créé le 13 juillet 2012 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : PROCLERO a pour objectif de gestion la recherche d'une performance à moyen terme égale à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de l'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, et de 20 % de l'Euro Stoxx net total return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-universe » et d'« intégration ESG ». L'objectif est d'investir sur les sociétés ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur ainsi que dans les sociétés présentant une valeur ajoutée forte sur le point extra-financier. L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers. Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Mandarinine Gestion utilise en complément d'études sectorielles et thématiques réalisées en interne, les prestations de ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics Proxinvest, et Glass Lewis.

La SICAV utilise les critères éthiques de l'écologie humaine. Dans cet objectif, la SICAV exclue les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la sélection de la SICAV se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs de l'indicateur ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE BofA Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation du système propriétaire de Mandarinine Gestion ESG-View. Les émetteurs non suivis et/ou non notés n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion : 1/ En accord avec les lignes directrices du Label ISR, le fonds exclue les émetteurs du secteur des énergies fossiles concernées, les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, celles qui sont présentes dans la production de tabac, armes controversées et charbon. Par ailleurs, le fonds exclue les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. 2/ Exclusion

des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère) 3/ Exclusion des émetteurs ayant une note ESG-View la plus basse (sur une échelle allant de -2 à 2, 2 étant la meilleure) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux d'exclusion de 25% minimum sur l'Univers Analysé à compter du 1er janvier 2025, et 30% à compter du 1er janvier 2026, en nombre d'émetteurs ou en poids. L'univers éligible, après réduction de l'Univers Analysé, est revu à minima mensuellement.

L'univers de départ Actions est constitué d'environ 1500 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600, le Gaïa Index Europe et le Gaïa index France ainsi que toutes les valeurs européennes encore non cotées mais faisant l'objet d'une IPO. Dans un premier temps, sont exclues de l'univers les émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent ou l'armement illégal. Sont aussi exclues les sociétés qui réalisent des recherches sur les cellules souches embryonnaires. Par ailleurs, la SICAV applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon. Sont exclues également les émetteurs faisant l'objet de controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère). Ensuite, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par le système de notation propriétaire de Mandarinine Gestion, ESG View. Les quatre derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (soit les 40 % des titres ayant les notations les plus faibles). La note ESG View repose sur une base quantitative et qualitative. Sur cet aspect, l'équipe ISR présente ses analyses lors d'un comité mensuel, qui regroupe des associations et organisations non gouvernementales. Ces comités permettent de débattre des enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, afin d'ajuster les notes ESG View en fonction de ce qui a été analysé dans l'univers d'investissement. Plus le secteur est considéré comme sensible sur le plan social et environnemental, plus le degré de sélectivité sera exigeant.

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille de la SICAV est supérieure à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net : La SICAV devra investir dans des fonds classés article 9 selon la réglementation SFDR, ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR de la SICAV pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, la SICAV pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

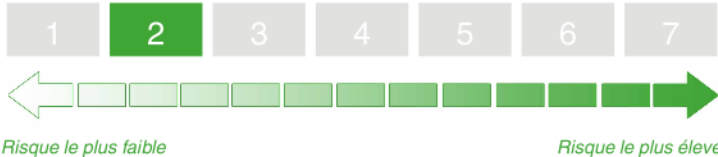
La SICAV pourra être exposée dans la limite de 20% de l'actif net aux marchés émergents et dans la limite de 35% de son actif net aux produits de taux high yield ou non notés. Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. Le

risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net. L'investissement en actions pourra évoluer entre 0 % et 25 % de l'actif net. Les investissements sur les petites capitalisations ne peuvent excéder 10% maximum. La SICAV peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés sans privilégier de zone géographique a priori entre 65% et 100% de l'actif net. La SICAV peut être exposée sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net. La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie. Le portefeuille sera composé d'au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques. La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (futures, options) négociés sur des marchés réglementés français et étrangers.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques taux, actions ou change sans rechercher de surexposition.
Indicateur de référence : 80% ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index + 20% Euro Stoxx Net Total Return
Affectation des revenus : Capitalisation
Investisseurs de détail visés : La Sicav est ouverte à tout souscripteur à l'exception des US Persons.
Dépositaire : Caceis Bank
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.mandarine-gestion.com/france/fr ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : Mandarine Gestion - 30 avenue Kléber - 75016 Paris.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les actions pendant 3 années.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de crédit
Risque de perte en capital
Garantie : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Exemple d'Investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 3 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 090 €	8 080 €
	Rendement annuel moyen	-19.09%	-6.85%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 520 €	8 760 €
	Rendement annuel moyen	-14.78%	-4.31%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 060 €	9 830 €
	Rendement annuel moyen	0.62%	-0.56%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 810 €	11 140 €
	Rendement annuel moyen	8.08%	3.66%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2019 et septembre 2022, intermédiaire entre septembre 2021 et septembre 2024 et favorable entre mai 2022 et mai 2025.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si Mandarine Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 Euro sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
--	------------------------------	---

Coûts totaux	180 €	539 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.80%	1.79% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1.23% avant déduction des coûts et de -0.56% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
---	---------------------------

Coûts d'entrée	La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 Euro
----------------	--	--------

Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 Euro
-----------------	---	--------

Coûts récurrents prélevés chaque année

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.22% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	122 Euro
---	---	----------

Coûts de transaction	0.57% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	57 Euro
----------------------	---	---------

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 Euro
---	--	--------

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chez Caceis Bank avant 12h00 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société Mandarine Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société Mandarine Gestion : veuillez contacter la société Mandarine Gestion, par courriel (serviceclient@mandarine-gestion.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (à l'attention de la Conformité – Mandarine Gestion – 30 avenue Kléber - 75016 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société <https://www.mandarine-gestion.com/FR/fr/documents-reglementaires>
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de l'action.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 9. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.mandarine-gestion.com/france/fr

Modalités de partage : La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Congrégation de la Communauté Saint Martin pour son activité d'établissement supérieur, 50% des frais de gestion, déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV et des frais administratifs externes de la société de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'actionnaire de la SICAV.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services de Mandarine Gestion et ne soit pas satisfait de la réponse de Mandarine Gestion qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.

Ce Produit a recours à un mécanisme de plafonnement des rachats ou gates dont les dispositions sont définies dans son prospectus.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

1

dimension sociale intègre la contribution sociale de l'activité, les enjeux sociaux et sociétaux. Parmi les enjeux sociaux, on retrouve la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier à fin 2025 sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,6°C
- intensité carbone : 586.14 t CO2 eq / M EUR d'EVIC
- objectifs climatiques : 82% des entreprises du portefeuille

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier à fin 2024 sont les suivants :

- température du portefeuille : 1,6°C
- intensité carbone : 925.55 t CO2 eq / M EUR de CA
- objectifs climatiques : 80% des entreprises du portefeuille



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), le fonds applique des exclusions sectorielles. Ainsi, la politique de charbon définie par Mandarin Gestion pour l'ensemble de ses fonds s'y applique. Cela permet d'exclure les entreprises qui sont impliquées dans ce secteur d'activité sans avoir un plan de sortie en accord avec les exigences scientifiques. A cela s'ajoute une exclusion des titres qui apparaissent dans un indice répertoriant les 200 entreprises mondiales détentrices des plus grandes réserves de charbon, de gaz, et de pétrole. Le fonds pratique notamment une étape d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (plus de 5% du chiffre d'affaires) concerne l'alcool, l'armement, les jeux d'argent, OGM alimentaires, la pornographie ou le tabac. Les investissements durables réalisés dans le cadre de la gestion de la SICAV sont catégorisés ainsi pour la valeur ajoutée sociale ou environnementale que porte l'entreprise. Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Mandarin

Gestion a défini une politique d'exclusion basée sur des seuils adossés aux PAI (indicateurs d'incidence négative) de façon à réduire l'exposition du produit financier à des préjudices sociaux, environnementaux. De plus, l'analyse de l'investissement durable est complétée par la prise en compte des pratiques de bonne gouvernance de la société

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements de ce produit financier sont conformes aux principes cités :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité à travers :

PILIER CLIMAT & ENVIRONNEMENT

- Les émissions de gaz à effet de serre scope 1, 2 et 3 sont prises en compte dans l'analyse ESG. Ces données brutes permettent in fine d'estimer la température de nos portefeuilles.
- L'empreinte carbone (en teqCO_2 / million d'euros de chiffre d'affaires) est prise en compte dans l'analyse ESG.

- L'intensité carbone moyenne pondérée (en teqCO_2), prise en compte dans les analyses ESG et dans le suivi des indicateurs ESG.
- L'exposition aux énergies fossiles est prise en compte dans les analyses ESG. Cette thématique est aussi le sujet d'engagement actionnarial auprès de participations. Elle motive aussi directement la politique interne de sortie du charbon.
- La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable, prise en compte dans l'analyse ESG.
- La consommation d'énergie est prise en compte dans l'analyse ESG.
- L'impact sur la biodiversité, pris en compte dans l'analyse ESG et le suivi des indicateurs ESG.
- La consommation d'eau est prise en compte dans les analyses ESG.
- Les tonnes de déchets dangereux, pris en compte dans l'analyse ESG.

PILIER SOCIAL, RESSOURCES HUMAINES, RESPECT DES DROITS DONT DROITS HUMAINS

- La diversité au sein des conseils des entreprises en % de femmes est pris en compte lors des analyses ESG. De surcroît, l'engagement de Meeschaert est de voter en ce sens lors des assemblées générales.
- La part des émetteurs impliqués dans la violation du Pacte Mondial des Nations Unies est prise en compte dans les analyses ESG et le suivi des controverses.
- L'écart de rémunérations femmes / hommes est pris en compte dans nos analyses ESG.
- L'exposition aux armements controversés (mines antipersonnel, armes à sous-munitions) est le sujet d'une politique d'exclusion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Nom	Poids	Secteur	Pays
MAM Impact Green Bonds ESG	3,49%	FCP	France
KFW	2,85%	Supranational	Germany
AGENCE FRANCAISE DEVELOP	2,33%	Supranational	France
UNICREDIT SPA	1,93%	Financials	Italy
ALLIANZ SE	1,64%	Financials	Germany
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC	1,55%	Utilities	United Kingdom
COOPERATIEVE RABOBANK UA	1,55%	Financials	Netherlands
VALEO SE	1,51%	Consumer Discretionary	France

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

ELLEVIO AB	1,50%	Utilities	Sweden
SOCIETE GENERALE	1,48%	Financials	France

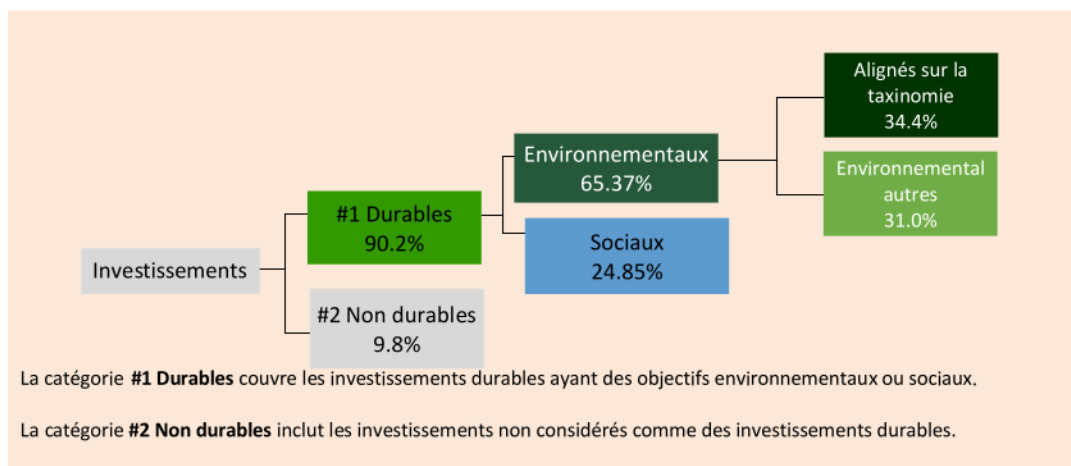


L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

90.22% des investissements sont liés à la durabilité

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Somme de Poids
Communication Services	4%
Consumer Discretionary	4%
Consumer Staples	2%
Energy	1%
FCP	3%
Financials	28%
Future	0%
Health Care	0%
Industrials	8%
Information Technology	5%
Materials	6%
Real Estate	9%
Solidaire	6%
Supranational	5%
Utilities	18%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

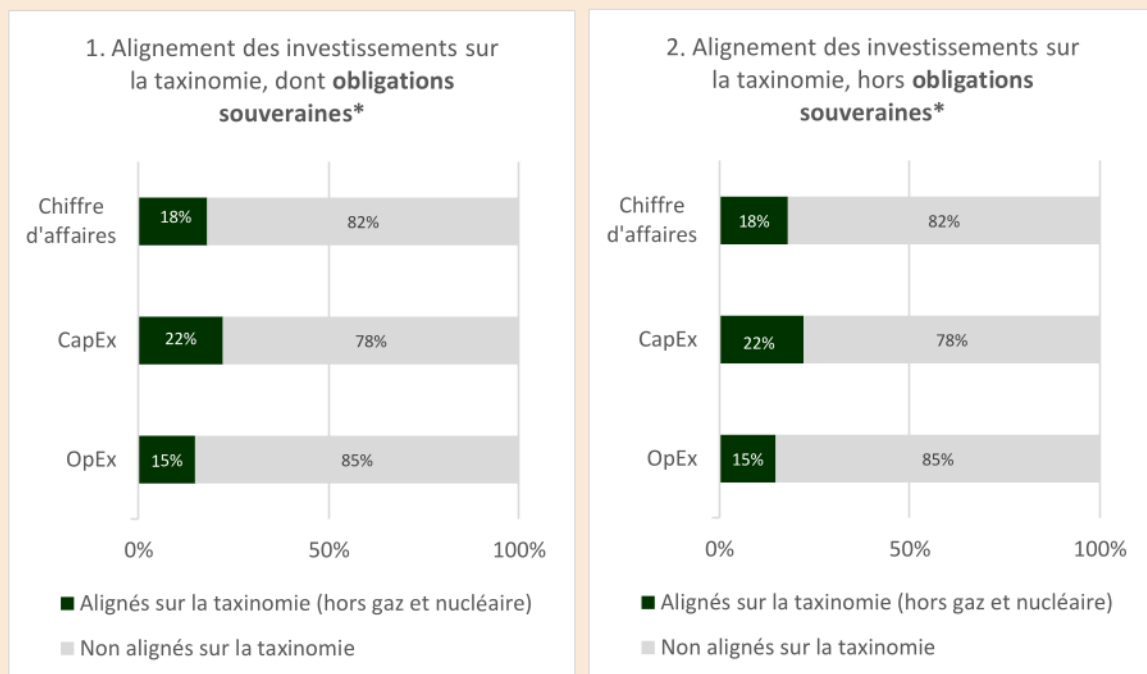
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 5.8 %; transitoires 0.2%

Capex : habilitantes 6.9%; transitoires 0,3 %

Opex : habilitantes 7.3%; transitoires 0,01%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 5.8 %; transitoires 0.2%

Capex : habilitantes 6.9%; transitoires 0,3 %

Opex : habilitantes 7.3%; transitoires 0,01%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2025, 34.4% du portefeuille était investis sur des sociétés ayant une part de leur CA aligné sur la taxonomie européenne. C'était 23.99% fin 202.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

31% des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxonomie européenne.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

24.85% des investissements durables contribuent sur le plan social soit 27.5% des investissements durables.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

9.8% des investissements, il s'agit des investissements effectués dans le cadre de la poche solidaire du fonds et éventuellement du cash ou des OPC monétaire.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Mandarine Gestion, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres aux fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

La SICAV n'utilise pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable